



Favoriser la biodiversité des marais salants

Guide pratique à destination
des acteurs du marais



Le LIFE Sallina est un projet européen visant à restaurer et préserver les marais salants de la façade atlantique française, incluant ceux de la Presqu'île guérandaise, de l'Île de Noirmoutier et du Marais breton.

Contexte

Le LIFE Sallina se concentre sur la préservation des habitats naturels et des espèces emblématiques comme l'Avocette élégante, la Sterne pierregarin ou le Leste à grands stigmas. Le projet encourage notamment les pratiques de saliculture durable, tout en impliquant tous les acteurs du territoire : collectivités, professionnels, associations de protection de l'environnement et associations de chasseurs, pour garantir un équilibre entre la conservation du patrimoine naturel et les activités humaines.

Ce guide est à destination de l'ensemble des acteurs du marais (paludiers, conchyliculteurs, éleveurs, chasseurs, collectivités...). Cet ouvrage technique vous donne les outils pour favoriser la biodiversité en lien avec la réglementation et les documents d'objectifs des sites Natura 2000. Des fiches complémentaires vous permettent également d'avoir les connaissances actuelles sur les habitats, la faune et la flore de nos marais.

© J. Sudraud



© L. Tableau - FDC85



SOMMAIRE

p. 5 Les sites Natura 2000

p. 7 **Les fiches Action**

p. 8 Entretien du réseau hydraulique

p. 10 Gestion hydraulique

p. 12 Entretien et restauration des berges

p. 14 Création et entretien d'îlots de nidification

p. 16 Création et entretien de mares, baisses et lagunes déconnectées

p. 18 Gestion des talus par fauche et / ou pâturage

p. 20 Gestion des espèces exotiques envahissantes végétales

p. 22 Mosaïque d'habitats

p. 25 **Les fiches Habitats & Espèces**

p. 26 Les lagunes et la végétation des prés salés

p. 29 Les roselières et les scirpaies

p. 30 Les prairies

p. 31 Les passereaux

p. 32 Les oiseaux d'eau nicheurs

p. 34 Les oiseaux hivernants

p. 36 Les invertébrés

p. 37 Les poissons

p. 38 Les amphibiens et les reptiles

p. 39 Les mammifères

p. 41 **Boîte à outils**

p. 41 La réglementation

p. 43 Les outils

p. 44 Les acteurs



Quelques chiffres clés

Site Natura 2000 Marais breton, Baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et Forêt de Monts

- 52 337 ha de superficie
- 30 % de superficie marine

Territoire réparti entre la Vendée (52%) et la Loire-Atlantique (18%) sur 27 communes

Habitats les plus représentatifs

- Prairies humides et prairies mésophiles : 45%
- Lagunes et prés salés : 5%

Espèces remarquables

- **Avocette élégante**
Recurvirostra avosetta
1000 individus en hivernage, soit le 5^e site au niveau national
- **Sterne pierregarin**
Sterna hirundo
De 400 à 460 couples nicheurs soit 30% de la population régionale
- **Barge à queue noire**
Limosa limosa
Au moins 100 couples en Marais breton, représentant 70 % de la population nicheuse française
- **Leste à grands stigmas**
Lestes macrostigma
Jusqu'à 4 000 individus, les années favorables

Site Natura 2000 Marais salants de Guérande, Traicts du Croisic et Dunes de Pen-Bron

- 3 622 ha de superficie
- 35 % de superficie marine

Territoire réparti sur 5 communes de Loire-Atlantique

Habitats les plus représentatifs

- Marais salants et prés salés : 40%
- Vasières, bancs de sable, lagunes : 10%

Site Natura 2000 Marais du Mès, baie et dunes de Pont-Mahé, étang du Pont de Fer

- 2 688 ha de superficie
- 21 % de superficie marine

Territoire réparti entre la Loire-Atlantique (76%) et le Morbihan (2%) sur 7 communes

Habitats les plus représentatifs

- Marais salants et prés salés : 30%

Espèces remarquables (pour les 2 sites)

- **Avocette élégante**
Recurvirostra avosetta
600 à 1300 couples nicheurs, selon les années
- **Sterne pierregarin**
Sterna hirundo
Près de 220 couples nicheurs soit 20% de la population régionale

Les pratiques au service de la biodiversité

Ces fiches ont été créées pour vous permettre d'appréhender les actions de restauration, d'entretien et/ou de gestion pouvant être mise en œuvre afin de favoriser la biodiversité de nos marais.

Chaque fiche rappelle les grands objectifs visés par l'action et décrit les préconisations techniques, pour certaines illustrées de manière schématique. Pour chacune d'entre elles, les plus-values environnementales sont spécifiées en lien avec les habitats et espèces ciblés.

Légende



Renvoie vers une ou des rubriques présentes dans ce guide



Renvoie vers la rubrique Réglementation

Entretien du réseau hydraulique

Les zones en eau (fossés, bassins) s'ensavent progressivement. Des travaux de curage sont notamment nécessaires pour permettre une meilleure alimentation et évacuation des marais et ainsi restaurer les fonctionnalités hydrauliques et écologiques de ces milieux.

Objectifs

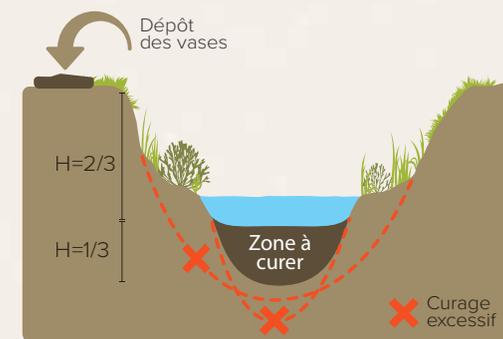
- Limiter l'ensablement des réseaux et pièces en eau
- Favoriser la circulation des poissons

Préconisations

■ Pour les réseaux hydrauliques, privilégier un curage léger en créant un chenal central (schéma 1) et en conservant les végétations de berges



Dates de travaux : 1^{er} août au 31 janvier pour les MAEC fossés et jusqu'au 28 février pour les MAEC marais salants



1 | Curage

Les + : préserver les végétations de berges, favoriser les végétations aquatiques, limiter l'érosion et le glissement des berges

■ En cas d'absence de végétation et d'érosion marquée des berges, le curage peut être associé à un remodelage en pente douce

Les + : favoriser la recolonisation par les végétations de berges, limiter l'érosion et le glissement des berges

■ Procéder au creusement d'un tour d'eau ou rayage au sein des vasières en veillant à ne pas toucher au fond argileux

Les + : favoriser la survie de la faune piscicole en période estivale

■ Procéder au dépôt des vases et à son réglage soigné en haut de talus et si nécessaire retravailler les vases

Les + : favoriser la reprise d'une végétation herbacée rapide

■ Suivre les secteurs de dépôt de vases sur 2 à 3 ans

Les + : s'assurer de l'absence de développement d'espèces exotiques envahissantes (*Baccharis*) après travaux

Cas particulier du marais salant Préconisations

■ Après la mise en vidange, laisser les niveaux d'eau s'abaisser par évaporation naturelle dans les œillets (jusqu'à env. 5 cm) ; par la suite, le nettoyage des vases servira à regrassier les bords d'œillets

Les + : mener à terme le développement des végétations à characées et conserver une partie de leurs "spores" sur les bords des œillets

■ Conserver les végétations de prés salés (salicornes, obione...) en dehors des zones productives (vasières, cobier)

Les + : favoriser la diversité floristique

En lien avec...



Habitats & espèces

Lagunes, herbiers, oiseaux, poissons...



Aides & outils

MAEC, Contrats Natura 2000...



Réglementation

Loi sur l'eau, SAGE, MAEC. Le remblaiement est strictement encadré et à proscrire.

Gestion hydraulique

La faune aquatique des lagunes salées est issue du milieu marin et donc **tributaire d'un renouvellement régulier de l'eau et de la transparence des ouvrages**. La **gestion des niveaux d'eau** est également importante pour l'avifaune, les herbiers aquatiques et les végétations halophiles.

Objectifs

Favoriser la circulation des poissons, l'alimentation et la nidification de l'avifaune et la présence des végétations halophiles

Préconisations

Pour les enjeux piscicole et faune aquatique

■ **Privilégier les ouvrages de diamètres supérieurs à 300mm**, éviter les coudes surtout trop hauts

Les + : réduire les contraintes d'effet tunnel et la pression sur la faune piscicole

■ **Privilégier les érailles** ou les ouvrages à ciel ouvert (photo)

Les + : favoriser la faune piscicole de toutes tailles

■ **Faciliter la transparence des ouvrages** vers les vasières en toute saison

Les + : favoriser le recrutement des alevins de bars / dorades au printemps-été et les civelles en hiver ainsi que la sortie des juvéniles de poissons marins et des anguilles de dévalaison en automne/hiver



Éraillage aménagé avec tuyau

■ **Favoriser les niveaux d'eau supérieurs à 20 cm**

Les + : éviter les variations de température et d'oxygénation défavorables aux poissons

■ **Privilégier un renouvellement régulier** des premiers bassins alimentés

Les + : augmenter la diversité de la faune aquatique

Pour l'enjeu avifaune

■ **Maintenir des niveaux d'eau entre 5 et 20 cm** en toute saison dans les vasières

Les + : favoriser l'alimentation des jeunes avocettes et des limicoles hivernants ou en migration

Pour l'enjeu végétations halophiles

■ Tout en conservant des variations de niveaux d'eau en fonction des usages, il est recommandé de **maintenir, la majorité du temps, un niveau d'eau en dessous des fourrés halophiles** (obione, soude...)

Les + : conserver les végétations halophiles, maintenir les berges

■ **Prévoir un assec ponctuellement**

Les + : minéraliser les vases et dynamiser la flore aquatique

Cas particulier d'un marais salant en production

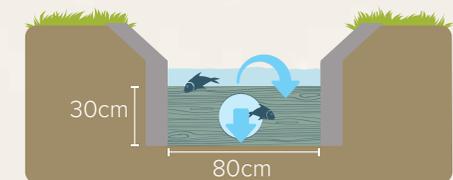
■ **Privilégier un ennoiment automno-hivernal** par apport d'eau pluviale

Les + : favoriser une baisse suffisante de la salinité pour permettre le développement des végétations patrimoniales à characées type *Tolypella salina*

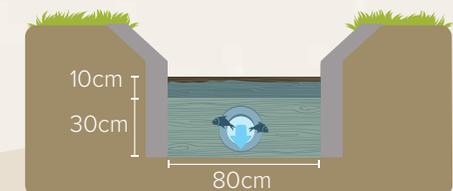
Gestion saisonnière d'un éraillage aménagé avec double vocation

■ **Éraillage avec planches basses perforées** (diamètre 300mm) (schéma 1) dans le cadre d'une gestion hors activité économique pour favoriser le passage du poisson

■ **Éraillage réhaussé** (schéma 2) avec réduction du passage par un tuyau de diamètre inférieur pour permettre la régulation des niveaux d'eau pour les besoins de l'activité économique



1 | Éraillage avec planches basses



2 | Éraillage avec planches hautes

En lien
avec...



Habitats
& espèces

Lagunes, prés salés, herbiers, oiseaux, poissons...



© CcdC île de Noirmoutier

Entretien et restauration des berges

En milieu salé, les variations de niveau peuvent fortement mettre sous pression les berges. L'absence de végétation, qui a pour rôle de maintenir ces berges, les fragilise également. De même la pente de la berge joue un rôle important.

Objectifs

Permettre l'installation des végétations de berges favorables à la faune aquatique et amphibie ainsi qu'aux oiseaux

Permettre l'accessibilité des zones en eau pour la faune

Limiter l'érosion

Préconisations

d'entretien sur berges végétalisées

■ **Conserver les végétations de berges** (obione, soude...) en la taillant si besoin (excepté du 15 mars au 15 juillet)

Les + : conserver des zones refuges pour la faune, maintenir la stabilité des berges

■ En cas de creusement sous les végétations de berges (sous-cavage), **colmater avec de l'argile en pied de berge** (schéma 1)

Les + : maintenir les végétations existantes

■ En cas de pâturage, **prévoir la pose de clôture à distance de tout réseau hydraulique** (env. 1m)

Les + : éviter l'érosion des berges due au piétinement



1 | Colmatage à l'argile

Préconisations

de restauration sur berges érodées

■ **Privilégier une pente douce** de minimum 1m pour 3m ou banquette (en fonction de l'emprise foncière) (schéma 2)

Les + : favoriser l'installation des végétations et l'accessibilité pour la faune

■ Si présence de végétations (obione, soude...), **conserver de côté les pieds en motte pour réimplantation** après restauration

Les + : favoriser la reprise de la végétation

■ En cas de plantation d'hélophytes, **privilégier des banques de graines et des plants issus de végétations locales**

Les + : favoriser les végétations locales et ne pas introduire d'espèces invasives

■ En cas de pose de bardage bois, **limiter sa hauteur au niveau des moyennes eaux** puis adoucir la berge si la largeur le permet (schéma 3)

Les + : constituer un point d'ancrage solide avec le bardage et permettre le développement et l'assise de la végétation au-dessus



2 | Pente douce



3 | Bardage bois

NB : pour les bassins saumâtres à scirpe maritime, conserver une partie des berges et modeler le reste en pente moyenne pour favoriser le Campagnol amphibie.



Armoise maritime et Peucedan officinal

Espèces protégées : baliser les stations pour ne pas les impacter



Habitats & espèces

Prés salés, fourrés halophiles, Campagnol amphibie, passereaux...



Aides & outils

MAEC, Contrats Natura 2000...



Réglementation

Espèces protégées

Création et entretien d'îlots de nidification

Les laro-limicoles coloniaux se reproduisent sur des sites peu ou pas végétalisés, protégés des aléas climatiques et des prédateurs terrestres. **Pour augmenter la capacité d'accueil en marais des espèces** telles que l'Avocette élégante, la Sterne pierregarin et les laro-limicoles au sens large, **la création et/ou la restauration d'îlots est nécessaire.**

Objectifs

Favoriser la nidification des laro-limicoles

Préconisations

pour la création des îlots

■ À l'échelle d'un bassin, **privilégier la création de plusieurs îlots** de quelques dizaines de m² (~40 à 50 m²/îlot, hauteur ~ entre 10 et 20 cm au-dessus de la ligne d'eau) et de forme "naturelle" (photo).

Les + : favoriser l'installation de colonies de laro-limicoles



© CdC île de Noirmoutier



© A. Robert

■ **Installer les îlots à distance des berges** avec si possible la création d'un tour d'eau
Les + : éviter la prédation par les espèces terrestres

■ **Profiler les berges en pentes douces** (< 30%)

Les + : favoriser l'installation de couples nicheurs sur les îlots et faciliter le déplacement des jeunes après éclosion

■ **Utiliser des matériaux suffisamment argileux** issus de travaux réalisés à proximité (par exemple excès de matériaux issus d'un décaissement pour restauration de berges ou création de mare) et les déposer sur un fond dur

Les + : favoriser la réutilisation de matériaux issus du site, limiter le bilan carbone dû au transport de matériaux, éviter l'éventuelle installation d'espèces exotiques envahissantes, limiter l'impact sur les fonds des bassins

NB : sur les salines inexploitées, les îlots de nidification peuvent être construits sur la base des anciens ponts/vêtes remontés manuellement

Préconisations

pour l'entretien des îlots

■ **Débroussailler les îlots** en février et **recharger** ponctuellement en argile

Les + : favoriser les conditions d'installation et de nidification des laro-limicoles en limitant la présence de végétation

■ **Noyer les îlots** ponctuellement en eau salée en automne/hiver

Les + : limiter la colonisation par les végétations herbacées pérennes

Préconisations

pour la gestion des niveaux (schéma 1)

■ Maintenir l'îlot émergé sur 10 à 20 cm de hauteur de mars à septembre inclus

Les + : permettre l'accueil des oiseaux d'eau nicheurs, éviter l'ennoiement des nids

■ Maintenir un niveau d'eau dans le bassin inférieur à 20 cm d'octobre à février inclus

Les + : permettre l'accueil des oiseaux d'eau migrateurs et hivernants



1 | Niveaux d'eau

Bons gestes pour éviter tout dérangement

Limiter le nombre de passages par jour à proximité de la zone de nidification et privilégier le même circuit de déplacement

En lien avec...



**Habitats
& espèces**

Oiseaux d'eau nicheurs
et hivernants



**Aides
& outils**

MAEC, Contrats Natura
2000...



Réglementation

Espèces protégées

Création et entretien de mares, baisses et lagunes déconnectées (scirpaies)

En secteur salé, les mares, baisses et bassins déconnectés sont un support de biodiversité essentiel puisqu'ils permettent le développement des roselières et accueillent des espèces inféodées aux milieux doux à saumâtres comme les amphibiens (Pélodyte ponctué, tritons...), les libellules (Leste à grands stigmas), les passereaux paludicoles (Phragmite des joncs, Bruant des roseaux...).

Objectifs

Préserver les habitats doux à saumâtres en secteur salé
Permettre l'accueil de la faune et de la flore associées

Préconisations

d'entretien des baisses, mares et lagunes déconnectées

■ **Boucher le point d'écoulement de la baisse** vers le fossé (pose de batardeaux en octobre)

Les + : conserver l'eau de pluie jusqu'au printemps

■ Pour les mares, **alterner des pentes douces et plus ou moins abruptes** et diversifier les profondeurs

Les + : favoriser l'hétérogénéité des milieux et diversifier la flore aquatique

■ Pour les mares et lagunes déconnectées, **effectuer un dévasage léger** (étrépage) du fond avec une occurrence de 10 ans minimum en veillant à maintenir l'étanchéité et en **conservant les végétations de berges**

Les + : limiter l'atterrissement, permettre à la faune de trouver refuge dans la végétation

■ Procéder, sur plusieurs années, à un **entretien tournant des points d'eau** proches les uns des autres et à un entretien partiel **des lagunes déconnectées et des mares**

Les + : favoriser la recolonisation par la flore et la faune

■ **Entretien à réaliser en fin d'été**, si possible en assec

Les + : permettre le remplissage rapide par l'eau de pluie à l'issue des travaux

■ **Ne pas remplir de vase ou d'eau salée**

Les + : maintenir un cortège d'espèces affiliées aux milieux doux

■ En zone pâturée, **clôturer les mares/bassins sur environ ¾ de leur périmètre** en conservant un accès pour l'abreuvement des animaux

Les + : protéger les berges du piétinement, protéger les roselières, éviter la turbidité de l'eau

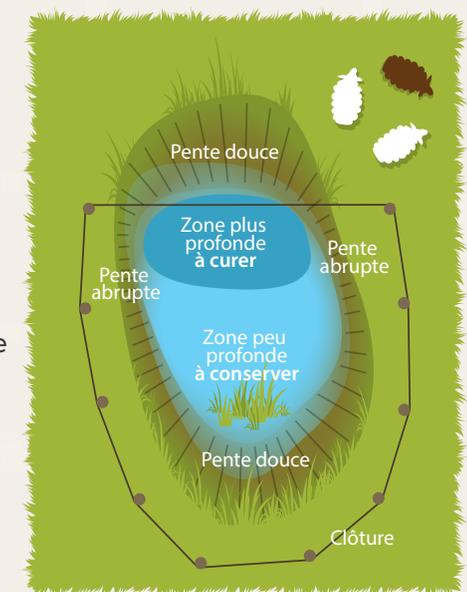


Schéma d'entretien d'une mare

Préconisations

d'entretien des roselières, scirpaies

■ **Inventorier les habitats** au printemps précédant l'intervention

Les + : évaluer la présence d'éventuelles espèces (exemple : libellules) pondant dans les tiges afin d'orienter les interventions de fauche (hauteurs de coupe...)

■ **Gérer par fauche** (manuelle, mécanique ou en traction animale) avec export les roselières et scirpaies en préservant les rhizomes. Intervenir à l'automne (à partir de fin septembre).

Les + : redynamiser le milieu pour le printemps suivant et limiter l'impact sur la faune présente

■ Privilégier la **fauche centrifuge** (voir schéma p. 19)

Les + : offrir l'opportunité aux animaux de s'échapper et de trouver refuge

■ **Conserver des îlots et/ou linéaires** de berges avec végétation

Les + : maintenir des zones refuges pour la faune, conserver une banque de graines



Habitats
& espèces

Roselières, Amphibiens,
Invertébrés (Leste à
grands stigmas),
Campagnol amphibie



Aides
& outils

MAEC, Contrats Natura
2000...



Réglementation

Interdiction de combler
des mares, création de
mares soumise à loi
sur l'eau (> 1000m²) et
encadrer par les PLU/
PLUi



© Pierre Le Lann

Gestion des talus par fauche et / ou pâturage

Les talus, partie terrestre du marais, sont occupés par des prairies plus ou moins humides qui abritent jusqu'à 70 espèces de plantes. On y retrouve notamment des espèces protégées comme la **Renoncule à feuilles d'Ophioglosse**, le **Trèfle de Micheli**. De nombreux oiseaux nichent sur ces milieux comme le **Vanneau huppé** et la **Barge à queue noire** qui préféreront les prairies pâturées humides ou encore le **Hibou des marais** qui affectionne les prairies à végétation haute.

Objectifs

Maintenir/améliorer l'état de conservation de l'habitat prairial

Offrir des sites de nidification pour l'avifaune

Maintenir/augmenter la diversification des espèces végétales et animales

Préconisations

■ **Privilégier un pâturage adapté** plutôt que la fauche (plusieurs modalités possibles : pâturage extensif de printemps, pâturage tardif des parties basses, pâturage en rotation (schéma 1) ou au fil)

Les + : maintenir l'hétérogénéité des milieux ouverts, augmenter la diversité floristique et faunistique, diminuer la mécanisation, diminuer le bilan carbone

■ **Observer la présence d'oiseaux nicheurs**

dans les prairies et adapter la date de mise au pré et le chargement

Les + : permettre la reproduction des oiseaux nicheurs au sol et l'envol des jeunes

■ **Opter pour une fauche tardive** : 5 juin en marais salé et 10 juin en marais doux

Les + : permettre la reproduction des oiseaux nichant au sol et l'envol des jeunes

■ **Adopter des mesures "d'évitement"** (barre d'effarouchement à l'avant des engins, fauche "centrifuge" (schéma 2), vitesse des engins réduite, un seul tracteur/parcelle...)

Les + : permettre à la faune de fuir

■ **Maintenir des zones non fauchées** et non pâturées

Les + : favoriser la nidification d'oiseaux affiliés aux végétations hautes et la présence d'insectes

■ **Conserver l'eau dans les prairies** (voir la fiche n°5 Lagunes déconnectées / mares / baisses)

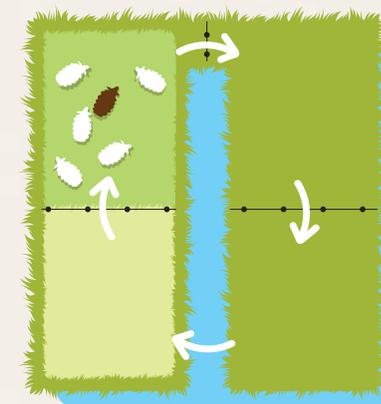
■ **Ne recourir à aucune fertilisation**, ni chaulage ni usage de phytosanitaires

Les + : favoriser la diversification des plantes à fleurs

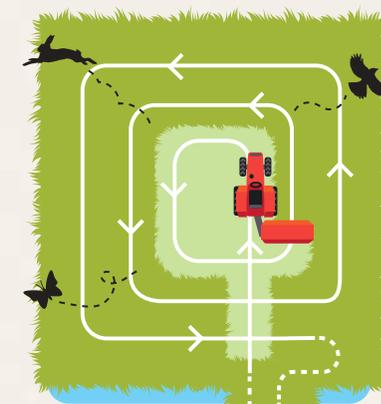
■ **Conserver les fourrés existants** (ronciers, prunelliers...)

Les + : favoriser la nidification des passereaux

NB : Pour les prairies sur site d'exploitation salicole, afin de diversifier la composition floristique, l'entretien de la végétation (par fauche ou broyage) doit s'accompagner d'un export.



1 | Pâturage tournant



2 | Fauche centrifuge



Habitats & espèces

Prairies subhalophiles et maigres de fauche, Barge à queue noire, Chevalier gambette, Vanneau huppé, Hibou des marais...



Aides & outils

MAEC, Contrats Natura 2000...



Réglementation

Le retournement de prairies de plus de 5 ans est soumis à procédure au titre de Natura 2000.

Gestion des espèces exotiques envahissantes végétales

Nos territoires sont impactés par plusieurs espèces exotiques envahissantes végétales tels que le Baccharis et l'Herbe de la pampa. La présence de ces espèces témoigne très souvent de la perturbation des milieux. Privilégier la restauration du milieu permet de **lutter durablement contre la propagation** des espèces exotiques envahissantes.

Objectifs

Conserver des milieux ouverts

Maintenir une diversité de milieux et paysages

Préconisations

- **Ne pas utiliser de produits chimiques** pour les détruire
- **Gérer les éventuelles repousses** (par arrachage ou pâturage extensif)

Pour les jeunes pieds de Baccharis et d'Herbe de la pampa

- **Arrachage manuel** à l'aide d'une pioche ou d'un baccharache **en prenant soin d'éliminer toutes les racines**

Pour les gros pieds de Baccharis (> 1,20m)

- **Coupe à la base du pied**, puis **éclatement de la souche** et **salage** ou **arrachage** mécanique ou par traction animale

Pour les gros pieds d'Herbe de la pampa

- **Coupe des plumeaux** pour éviter la dispersion des graines
- **Arrachage mécanique**

Baccharis *Baccharis halimifolia*

Milieu : zones humides du littoral

Origine géographique : Sud-est des États-Unis

Période de dispersion : fin septembre/octobre

Impacts :

- Homogénéisation et fermeture des milieux
- Diminution de la diversité
- Brise-vent pour l'activité salicole
- Santé : allergies
- Risques d'incendie



© Cdc Ile de Noirmoutier

Herbe de la pampa *Cortaderia selloana*

Milieu : pelouses humides, marais, fossés, berges de cours d'eau

Origine géographique : Amérique du Sud (Chili, Brésil, Argentine)

Période de dispersion : fin septembre/octobre

Impacts :

- Homogénéisation et fermeture des milieux
- Diminution de la diversité
- Santé : feuilles coupantes



© Cdc Ile de Noirmoutier

Périodes d'intervention

■ **Possible toute l'année pour l'arrachage manuel des jeunes pieds** en évitant la période de dispersion des graines (mi-septembre/octobre) ; pas d'intervention mécanique entre le 15 mars et le 15 juillet

■ **Coupe des plumeaux** d'Herbe de la pampa **début septembre**

En lien
avec...



Aides
& outils

MAEC, Contrats Natura 2000...



Réglementation

Baccharis et Herbe de la pampa sont des espèces réglementées dont la vente, la plantation et le transport sont interdits

D'autres espèces exotiques envahissantes végétales peuvent être observées comme **la Jussie** (photo 1) ou **la Crassule de Helms** (photo 2) affectionnant plus particulièrement les milieux doux. Néanmoins, ces espèces peuvent être rencontrées en marais salants au niveau des points d'eau douce (mares...).



© T. Lefort

1 | Jussie



CC BY-SA 4.0 B. Blonde

2 | Crassule de Helms

Mosaïque d'habitats

Sur un même territoire, la diversité de milieux et d'habitats est favorable à l'accueil d'une multitude d'espèces animales et végétales et favorise leur résilience. En milieu salé, cette diversité s'observe sur les secteurs présentant un gradient de salinité différent allant du doux au saumâtre jusqu'à l'hyper salin. Il est important d'appliquer une gestion adaptée à chaque type de milieux afin de conserver une mosaïque d'habitats à différentes échelles spatiales.

Objectifs

Diversifier les habitats

Augmenter la diversité floristique et faunistique

Préconisations

■ Favoriser la gestion différenciée au niveau des prairies (fauche et pâture) et la rotation

Les + : maintenir des hauteurs de végétation différentes pour optimiser la diversité floristique et faunistique

■ Conserver et entretenir des points d'eau douce (mares, baisses) et/ou saumâtres (bassins déconnectés)

Les + : permettre l'installation d'Odonates (libellules) et d'amphibiens inféodés à ces milieux

■ Favoriser les berges en pente douce

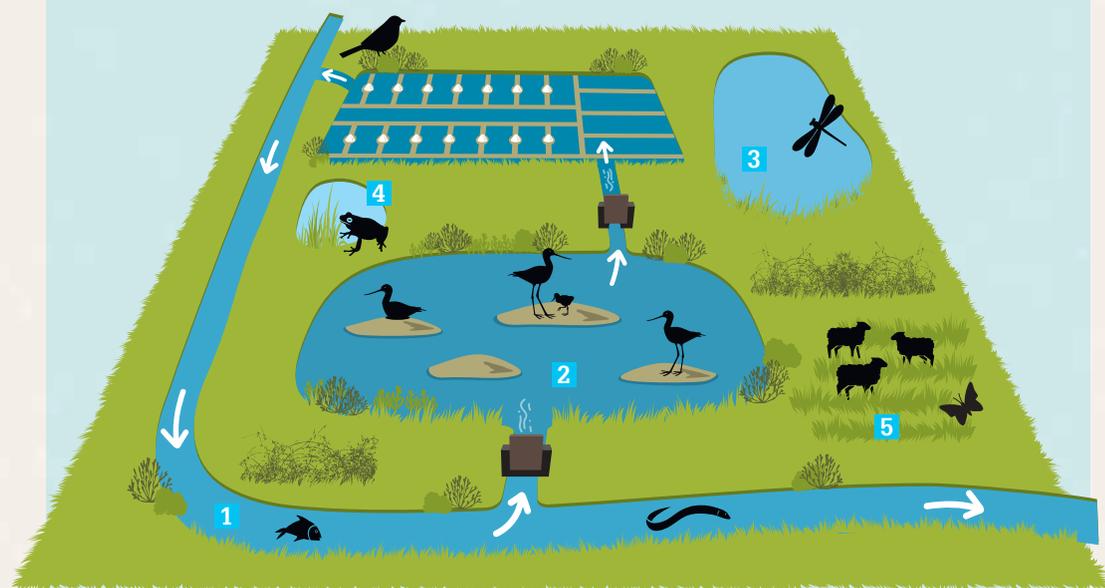
Les + : permettre l'étagement des végétations de prés salés qui concourt au maintien des berges et joue également un rôle pour les espèces animales (zone de nurserie, d'abri...)

■ Conserver les fourrés (ronciers, prunelliers...) tout en les contenant

Les + : permettre la nidification des passereaux, refuge pour les invertébrés

En image

Schéma d'une unité hydraulique avec circulation de l'eau salée 1 de la bondre (salinité ~ 33g/l) jusqu'à la saline (salinité ~ 300g/l)



2 Bassins connectés avec gradient de salinité qui augmente de la vasière à la saline

Les + : présence d'îlots de nidification (limicoles, laridés), de végétation de berges (fourrés halophiles, salicorne...)

Les + : présence d'ouvrages de gestion pour l'activité économique et la transparence piscicole

3 Bassins déconnectés saumâtres avec végétation (scirpaie, roselière)

4 Mares avec végétation (roselière...), baisse avec herbiers

5 Prairies à gestion différenciée (fauchées, pâturées, en libre évolution)

En lien
avec...



Habitats
& espèces

Prairies subhalophiles et maigres de fauche, prés salés, oiseaux nicheurs et hivernants, odonates, amphibiens, passereaux...



Aides
& outils

MAEC, Contrats Natura 2000...